



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 mars 2019 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du conseiller monsieur Jean Laniel.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff et Clément Larocque.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Francine Marcoux ainsi que monsieur le maire Roland Montpetit et monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du conseiller, monsieur Jean Laniel. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et acceptation du rapport financier 2018
5. Adoption du procès-verbal
 - 5.1 Séance ordinaire du 5 février 2019.
6. Gestion financière et administrative
 - 6.1 Adoption des comptes de la période;
 - 6.2 Adoption des états financiers du mois de janvier 2019;
 - 6.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 6.4 Mandat de représentation pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 6.5 Demande d'aide financière – CycloTour 2019;
 - 6.6 Souper-bénéfice – Association pour personnes handicapées de Papineau;
 - 6.7 Demande de commandites – Festival des bûcherons;
 - 6.8 Délégation de signature - Location d'un terrain d'Énergie Brookfield;
 - 6.9 Formation d'un comité de sélection pour l'embauche de trois jeunes (15-30 ans).
7. Voirie
 - 7.1 Renouvellement d'adhésion – Réseau environnement;
 - 7.2 Formation d'un comité de sélection – Journalier contractuel.
8. Urbanisme & Comité consultatif d'urbanisme
 - 8.1 Dérogation mineure – 116, chemin Gérard;
 - 8.2 Dérogation mineure – 113, chemin Ducharme.
9. Incendie
 - 9.1 Rapport annuel – Plan de mise en œuvre local;
 - 9.2 Comité de sélection – Pompiers volontaires;
 - 9.3 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2.
10. Varia
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance.

19-03-36

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence du Maire, monsieur Roland Montpetit;

ATTENDU l'absence de la mairesse suppléante, madame Francine Marcoux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Jean Laniel à titre de président d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-37

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-38

**ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018 PRÉSENTÉ PAR
L'AUDITEUR EXTERNE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers au 31 décembre 2018 présentés par madame Guylaine Labrie, auditrice externe de la firme Marcil Lavallée.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-39

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 5 février 2019 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-40

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 19-02 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2019 dressé par la directrice générale, portant le numéro 19-02 totalisant une somme de **96 396,85 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	46 299,52 \$
-	Déboursés par chèque :	9 533,65 \$
-	Déboursés par prélèvement :	4 911,33 \$
-	Salaires :	35 652,35 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-41

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2019

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de janvier 2019 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-42

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Municipalité, à la date du 5 mars 2019 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière et directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la Municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-43

MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 19-03-42;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise et mandate madame la conseillère Francine Marcoux à enchérir pour et au nom de la Municipalité pour les immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2019, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-44

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CYCLOTOUR 2019

ATTENDU QUE le CycloTour santé Outaouais, parrainé par la Fondation Santé Gatineau, amasse des fonds pour acquérir de l'équipement médical à la fine pointe de la technologie;

ATTENDU QUE cet événement permettra d'amasser des fonds afin de mieux prévenir le cancer chez les résidents de l'Outaouais et d'offrir un meilleur traitement à ceux qui en sont malheureusement atteints;

ATTENDU QUE l'équipe *Salut Champion* composée d'environ 50 cyclistes de Gatineau fera un parcours variant entre 35 et 125 kilomètres le samedi 6 juillet prochain;

ATTENDU QUE l'équipe *Salut Champion* demande un appui financier se traduisant par un don à la Fondation Santé Gatineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appui l'équipe *Salut Champion* en offrant un don de 100,00 \$ dans le cadre du Cyclotour 2019, somme qui sera entièrement remise à la Fondation santé de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-45

SOUPER-BÉNÉFICE – ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE PAPINEAU

ATTENDU l'organisation d'une campagne de financement de l'Association des personnes handicapées de Papineau (APHP);

ATTENDU QUE la campagne de financement se tiendra le 16 mars prochain sous forme d'un souper-bénéfice au complexe Whissell à Saint-André-Avellin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroie une aide financière de 100,00 \$ à l'APHP dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice du 16 mars prochain au Complexe Whissell à Saint-André-Avellin.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-46

DEMANDE DE COMMANDITE – FESTIVAL DES BÛCHERONS

ATTENDU la tenue du 39^e Festival des bûcherons 2019 à Namur aura lieu en juin et juillet prochain;

ATTENDU que l'édition 2019 accueillera également la 3^e édition des Fêtes Namuroises, fêtes qui soulignent le partage important qui s'effectue entre la ville de Namur en Belgique ainsi que la municipalité de Namur au Québec et auprès de nombreux dignitaires belges et québécois;

ATTENDU QUE l'ensemble de la MRC de Papineau bénéficie de cet échange entre la Belgique et le Québec;

ATTENDU l'offre d'achat d'une publicité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil achète une publicité de 100 \$ dans le cadre du Festival des bûcherons de Namur.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-47

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – LOCATION TERRAIN D'ÉNERGIE LA LIÈVRE S.E.C ET PLACEMENTS IMMOBILIERS ÉNERGIE LA LIÈVRE INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire signer un bail de location auprès d'Énergie La Lièvre S.E.C. (ELL) et Placements Immobiliers Énergie La Lièvre inc. (PIELL) concernant le terrain portant le matricule 7384_48_7564.00;

ATTENDU QUE le conseil désire entreprendre des travaux légers le plus rapidement possible afin de développer un sentier de marche sur ledit terrain;

ATTENDU la lettre d'entente proposée par Énergie Brookfield comme mesure intérimaire à un bail officiel;

ATTENDU QUE ladite lettre d'entente fait partie de la présente résolution comme si elle y était au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois la lettre d'entente proposée par ELL et PIELL.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-48

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DE TROIS JEUNES (15-30 ANS)

ATTENDU la résolution numéro 19-01-13 concernant la demande de subvention faite à Emploi d'été Canada (ECC) pour l'embauche de trois (3) jeunes entre 15 et 30 ans pour la période estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes forment le comité de sélection pour l'embauche des jeunes : 2 conseillers, madame la conseillère Janie Vallée et monsieur le conseiller Jean Laniel, la directrice générale, madame Anik Morin ainsi que l'inspecteur municipal en voirie, monsieur Pierre Thibault;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Comité est autorisé à effectuer des entrevues ainsi que la sélection des candidats retenus;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats d'embauche sur réception de l'approbation de la demande de subvention à ECC.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-49

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

ATTENDU la résolution numéro 18-03-64 relative à l'adhésion au Réseau Environnement pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le coût annuel de renouvellement pour notre adhésion est de 280,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois renouvelle son adhésion à Réseau Environnement au coût de 280,00 \$ plus les taxes applicables et autorise la directrice générale à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-50

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – JOURNALIER CONTRACTUEL

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire embaucher un journalier pour une période maximale de 6 mois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE le comité d'embauche pour la sélection d'un journalier sera formé des personnes suivantes : 2 conseillers, messieurs les conseillers Jean Laniel et Clément Larocque, la directrice générale madame Anik Morin ainsi que l'inspecteur municipal en voirie, monsieur Pierre Thibault;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat d'embauche avec le candidat sélectionné par le comité.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-51

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 116, CHEMIN GÉRARD

ATTENDU QUE le propriétaire du 116, chemin Gérard a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation temporaire (pour une période de deux ans) d'un bâtiment secondaire de type abri métallique d'une superficie plus grande que le bâtiment principal, soit 92,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE le bâtiment implanté aura un usage à vocation commerciale de type studio de tournage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage en vigueur permet un tel usage;

ATTENDU QU'il sera implanté selon les marges prescrites par le règlement de zonage;

ATTENDU QU'une entente comportant des libellés clairs des exigences et de la vocation du projet devra être signée avant l'octroi du permis;

ATTENDU QU'un dépôt de 5 000,00 \$ sera perçu en garantie du respect des exigences prévues à l'entente, sommes qui pourra être utilisées ou en cas de litige découlant du non respect de l'entente signée;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 21 février 2019 conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 116, chemin Gérard, quant à la forme et à la superficie du bâtiment lui permettant ainsi de procéder à l'implantation temporaire (deux ans) d'un bâtiment de 92,9 mètres pour un usage à vocation de studio de tournage suite à la signature d'une entente, d'un dépôt de 5 000,00 \$ et l'obtention d'un permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-52

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 113, CHEMIN DUCHARME

ATTENDU QUE le propriétaire du 113, chemin Ducharme a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant un bâtiment principal implanté en marge latérale droite à une distance moindre que les 2 mètres exigés par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le permis de construction a été délivré en 2001 par la municipalité sans aucune distance d'implantation;

ATTENDU QUE les distances d'implantation en marge latérales, telles qu'inscrites au certificat de localisation réalisé par Alary, St-Pierre et Durochers, arpenteurs géomètres, en date du 3 décembre 2018, sont de 0,56 mètre pour le coin supérieur et 0,47 mètre pour le coin inférieur;

ATTENDU QUE nous avons obtenu une correspondance du propriétaire voisin, stipulant qu'il ne s'oppose pas à la délivrance d'une dérogation mineure en lien avec la distance des marges de la propriété du 113, chemin Ducharme;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 21 février 2019 conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 113, chemin Ducharme, lui permettant ainsi de conserver l'implantation du bâtiment principal à une distance de 0,56 m et 0,47 m de la marge latérale droite de sa propriété.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-53

**RAPPORT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL POUR L'AN NEUF (9)
PRÉVU AU SCHÉMA LOCAL DE COUVERTURE DE RISQUES EN
INCENDIES**

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service de sécurité incendie doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur a déposé au conseil son rapport 2018 pour l'an neuf (9);

ATTENDU QUE le rapport du plan de mise en œuvre pour l'an neuf (9) fait partie intégrante de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le directeur du service de sécurité incendie relatif au plan de mise en œuvre prévue pour l'an neuf (9) au schéma local de couverture de risques en incendies;

ET QU'une copie de la présente résolution et du rapport soient transmis à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-54

EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le comité intermunicipal du Service de sécurité incendie recommande l'embauche de quatre (4) pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE le comité d'embauche pour la sélection de nouveaux pompiers volontaires sera formé des personnes suivantes : 1 conseiller membre du comité d'incendie, monsieur le conseiller Clément Larocque, le directeur du service incendie, monsieur Marc Sarrazin et le directeur adjoint, monsieur Francis St-Denis-Labelle;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat d'embauche avec les candidats sélectionnés par le comité.

Adoptée à l'unanimité.

19-03-55

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU la résolution 18-12-273 par laquelle le conseil approuvait une demande d'aide financière de 10 000,00 \$ en lien avec le Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QU'un montant de 2 000,00 \$ est également disponible pour des projets intermunicipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois ainsi qu'un regroupement de municipalités de la MRC de Papineau tel qu'énoncé dans l'annexe A, jointe à la présente résolution, désire se prévaloir de cette bonification afin d'acquérir un système d'alerte générale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 2 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule en lien avec les projets intermunicipaux et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ET QUE la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

19-03-56

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 51)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Jean Laniel, conseiller

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Jean Laniel, conseiller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.